

COMPTE RENDU du conseil municipal
du 24 mars 2017 à 20h30
Date de convocation : le 17/03/2017

Etaient présents : Philippe DANIEL, Daniel BILLIOTTE, Francis HAINZELIN, Joslyn SAUX, René BRANDMEYER, Dominique ANTOINE, Stéphanie THOMASSIN,

Etaient absents : Eric SAUTOT (pouvoir à Philippe DANIEL), Alain MOUSSAULT, Arno POPIEL, Nathalie GLOEKLER
Secrétaire : Stéphanie THOMASSIN

• **DEL20170324-01 : OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MEURTHE, MORTAGNE, MOSELLE**

Conformément à la Loi ALUR du 24 mars 2014, les Communautés de Communes, non compétentes en matière de « plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale », le deviennent à l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de la publication de la loi précitée, à savoir le 27 mars 2017.

Considérant que les communes peuvent s'opposer à la mise en œuvre de la disposition de transfert automatique de la compétence urbanisme si, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Considère** qu'il apparaît nécessaire de permettre aux communes de conduire jusqu'à leur terme les procédures de révision ou modification en cours des documents d'urbanisme et garantir ainsi la légalité des procédures.
- **Décide** en conséquence de s'opposer au transfert de cette compétence à la communauté de communes Meurthe, Mortagne, Moselle au 27 mars 2017.
- **DEL20170324-02 A 09 : ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION POUR L'ANNEE 2016 AINSI QUE DES BUDGETS PREVISIONNELS 2017**

COMPTES ADMINISTRATIFS - COMMUNE- ASSAINISSEMENT :

Votes des comptes administratifs à l'unanimité

Résultat CA COMMUNE

Investissement :	- 1 034.10 €
Fonctionnement :	181 048.81 €
Résultat global :	180 014.71 €

Affectation des résultats :

36 896.10 € au compte 1068 (recette d'investissement- restes à réaliser inclus)

144 152.71 € au compte 002 (recette de fonctionnement)

- 1 034.10 € au compte 001 (dépense d'investissement)

Résultat CA ASSAINISSEMENT :

Investissement : - 19 555.96 €

Fonctionnement : 24 881.42 €

Résultat global : 5 325.46 €

COMPTES GESTIONS – COMMUNE- ASSAINISSEMENT :

Examen et vote des comptes de gestions à l'unanimité.

BUDGET COMMUNE

Investissement : 301 687.78 €

Fonctionnement : 221 328.00 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

Investissement : 42 056.96 €

Fonctionnement : 35 792.46 €

• **DEL20170324-10 : VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES**

Le conseil municipal décide d'allouer les subventions suivantes pour 2017 :

- Association Achat fourniture du collège de Blainville 40 €
- ADMR 120 €
- Aide aux vacances en CLSH 100 €
- Association des donneurs de sang de Blainville 70 €
- Association des handicapés de Blainville Damelevières 70 €
- Association des Sapeurs-Pompiers de Blainville 180 €
- Comité départemental contre le cancer : 50 €
- comité départemental de la Résistance 50 €
- Croix-Rouge française : 50 €
- Association majorette Les Libellules de Damelevières 150 €
- Souvenir français : 50 €
- UNSS Collège de Blainville : 90 €

- Au compte 657362 : CCAS de Vigneulles : 3000 €

- **DEL20170324-11 : SPECTACLE NOEL 2017**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition de spectacle de l'association « les fées du Logis » sise 1, rue Paul Descelles 88110 RAON L'ETAPE, pour le Noël Municipal du 17 décembre 2017, et autorise le maire à signer tout document contractuel s'y rapportant.

Le montant de la prestation s'élève à 650€ (frais de déplacement inclus).

- **DEL20170324-12 : SOIREE THEATRE 2017**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition de spectacle des Z'accroscènes de Liverdun, pour la soirée théâtre prévue le 3 juin 2017, et autorise le maire à signer tout document contractuel s'y rapportant.

Le montant de la prestation s'élève à 750€ .

- **AFFAIRES DIVERSES :**

- Les CR des conseils communautaires seront adressés par mail à : Dominique, Stéphanie et Francis
un exemplaire papier reste consultable en mairie.
- Tours de garde élections présidentielles